

Un procès en sorcellerie au XVII^{ème} siècle

Par Claudette Picot

1644 – Remontrance par Claude PASTRE (dit Zéglot) arrêté sans enquête sur la dénonciation de Thomas PELLIER de DAMOUZY « homme de néant » et incarcéré à MEZIERES.

Son interrogatoire :

« a dit être âgé de 72 ans, natif de St MARCEAU sur le MONT, fils de François PASTE et de Nicole HEBERT de VRIGNE aux BOIS ; que son père est mort à la guerre il y a longtemps.

Interrogé s'il n'est pas vrai que depuis qu'il a été arrêté à la Tour de DAMOUZY, il n'a pas été reconnu être sorcier et qu'il avait été surpris par le diable en guise d'une femme et qu'il l'avait mené au sabbat en suite d'une colère contre sa femme, et a dit qu'il n'avait pas été à la danse, mais qu'il avait aidé à faire lever un brouillart pour ruyner les grains. A fait réponse qu'il a en effet fait lesdits discours et confessions en présence de plusieurs personnes à DAMOUZY et notamment par le nommé LE JEUNEUR qui le battoit à coups d'épée, le tenoit aucunes fois par la gorge et l'avait lié à travers du corps avec une corde et le serroit fortement avec un baston afin de lui faire dire plus qu'il ne vouloit, mais dès qu'il a été libre, a renié ses interrogatoires, n'a jamais eu aucune vision du diable, n'a jamais été au sabbat et n'a aidé à ruyner les grains.

Interrogé s'il n'est pas vrai que par bruit commun l'on dit que celui qui dépose est sorcier. A dit que cela était vrai et que cela procédde de ce qu'une fille de Meslier dont la mère est morte en justice à cause des sacrilèges, a accusé celui qui dépose.

Interrogé s'il ne s'est jamais mêlé de dire choses futures. A dit que oui et qu'il les connaît au regard de la guerre seulement par les signes qu'il remarque au Ciel et qu'il voit au Ciel les armées comme elles sont sur terre, et que de la façon et du côté qu'elles doivent marcher, les signes le racontent. »

Source : AD, Revue de Champagne et de Brie, 1882



Article paru dans le bulletin n°16 d'Ardennes Généalogie, juin 2009